

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00383
Numéro SIREN : 800 381 139
Nom ou dénomination : JOEL & JOELLE MOUCHET

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2019 sous le numéro de dépôt 16412

le 19 AOUT 2019

2019


 sous le N° 16412
 RCS N° 148383

Timbre à date du service

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042018	et clos le	31032019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL Joël et Joëlle MOUCHET 18 rue Saint Michel 44522 LA ROCHE BLANCHE			
SIRET	8 0 0 3 8 1 1 3 9 0 0 0 1 6	Mél:	joellemouchet@live.fr
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET																			
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---------------------------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	327
	Bénéfice imposable à 15%			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA
---	-----	---	-----	--	------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET FRANCOIS ROGER 53, rue de Pessac 33000 BORDEAUX Tél: 05 57 81 63 00	
OGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 24062019
	Lieu: LA ROCHE BLANCHE
	Qualité et nom du signataire: Gérant
	Joëlle MOUCHET
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

107

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnité remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnel autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
Joelle MOUCHET Gérant	500						
Rue Saint Michel 44522 LA ROCHE-BLANCHE							
Joël MOUCHET Gérant	500						
Rue Saint Michel 44522 LA ROCHE-BLANCHE							

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 04		au 31 / 03	ou au titre de l'année N
			Néant
PME au sens communautaire			<input checked="" type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
			Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	4 638		
APR	1 467		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			77 304
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Désignation de l'entreprise <u>SARL Joël et Joëlle MOUCHET</u>								Néant <input type="checkbox"/> *					
Adresse de l'entreprise <u>18 rue Saint Michel 44522 LA ROCHE BLANCHE</u>													
SIRET		8 0 0 3 8 1 1 3 9 0 0 0 1 6											
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1 2		Durée de l'exercice précédent *				1 2			
										Exercice N clos le			
										3 1 0 3 2 0 1 9			
ACTIF													
										Brut 1			
										Amortissements-Provisions 2			
										Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	150 000		012			150 000			
		Autres *		014			016						
	Immobilisations corporelles *		028	91 169		030	63 953				27 215		
	Immobilisations financières * (1)		040	1 412		042					1 412		
Total I (5)				044	242 581		048	63 953		178 627			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	264		052			264			
		Marchandises *		060	29 535		062			29 535			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	2 479		066					2 479		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068			070						
		Autres * (3)		072	10 703		074					10 703	
	Valeurs mobilières de placement		080			082							
	Disponibilités		084	3 849		086					3 849		
Charges constatées d'avance *		092	6 112		094					6 112			
Total II				096	52 942		098			52 942			
Total général (I + II)				110	295 523		112	63 953		231 570			
PASSIF													
										Exercice N 1			
										NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120							1 000			
	Écarts de réévaluation		124										
	Réserve légale		126							100			
	Réserves réglementées *		130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131			132							
	Report à nouveau		134							17 749			
	Résultat de l'exercice		136							3 614			
	Provisions réglementées		140										
Total I				142					22 463				
Provisions pour risques et charges				Total II		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156							55 689			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166							30 470			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	107 093		172					122 948		
Produits constatés d'avance		174											
Total III				176					209 107				
Total général (I + II + III)				180					231 570				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	29 870			
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMpte DE Résultat SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL Joël et Joëlle MOUCHET		Néant <input type="checkbox"/> *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le	
						13/10/2019	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	350 874
	Production vendue	Biens	Services *	215		214	
						218	2 859
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	3 263
	Autres produits					230	801
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	357 797
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	105 477
	Variation de stocks (marchandises) *					236	732
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	2 855
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	687
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : 4 237 - mobilier : - immobilier :)				242	62 496
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 296	244	9 133
	Rémunérations du personnel *					250	123 625
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	31 426
	Dotations aux amortissements *					254	14 902
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	803
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)						264	352 134
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	5 662
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	3 061
Produits exceptionnels (IV)						290	8
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	463
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	(1 467)
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	3 614
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 614	314	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	2 164	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)				992		
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346	350	6 105
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	354	327
				Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * 11 571 dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	372	327
				Déficit col. 2			

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	150 000	402		404		406	150 000					
	Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	61 299	442	29 870	444		446	91 169					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456						
	Matériel de transport	460		462		464		466						
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476						
Immobilisations financières		480	1 412	482		484		486	1 412					
TOTAL		490	212 711	492	29 870	494		496	242 581					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	49 052	532	14 902	534		536	63 953					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550		552		554		556						
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566						
TOTAL		570	49 052	572	14 902	574		576	63 953					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
					Court terme *	Long terme								
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧							
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589						
Plus-values taxables à 19 % ①		579		Régularisations	590	583	594	595						
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)							591							
TOTAL					596	585	597	599						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SARL Joël et Joëlle MOUCHET

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636					
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646					
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666					
TOTAL		680	682	684	686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715			2				
Constructions	720		725			3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5				
Matériel de transport	750		755			6				
Autres immobilisations corporelles	760		765			7				
TOTAL		770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780		
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	11 571	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995				
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996				
Déficits reportables		984	11 571							
Déficits de l'exercice		960	327							
Total des déficits restant à reporter		970	11 898							
IV DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	14 880	
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374	22 685	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	23 036	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

4/1

⑤

Désignation de l'entreprise:SARL Joël et Joëlle MOUCHET.....										Néant <input type="checkbox"/> *															
Exercice ouvert le: ..01/04/2018.. et clos le:31/03/2019						Données en nombre de mois		1	2																
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																									
Effectif moyen du personnel * :								376	5,00																
Dont apprentis								657	2,00																
Dont handicapés								651																	
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861																	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																									
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	353 733																
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118																	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119																	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105																	
TOTAL 1								106	353 733																
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	1																
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143																	
Subventions d'exploitation reçues								113	3 263																
Variation positive des stocks								111																	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116																	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153																	
TOTAL 2								144	3 264																
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																									
Achats								121	127 215																
Variation négative des stocks								145	1 419																
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	19 070																
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	24 543																
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133																	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	803																
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128																	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135																	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150																	
TOTAL 3								152	173 050																
IV - Valeur ajoutée produite																									
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137	183 947														
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	183 947																
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																									
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020	X																
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)				022	353 733				Effectifs au sens de la CVAE *		023	5,00													
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026																	
Période de référence				024	0	1	/	0	4	/	2	0	1	8	160	3	1	/	0	3	/	2	0	1	9
Date de cessation																									
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.</p> <p>* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.</p>																									

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le 31032019

SIREN 8 0 0 3 8 1 1 3 9

Dénomination de l'entreprise SARL Joël et Joëlle MOUCHET

Adresse (voie) 18 rue Saint Michel

Code postal 44522 Ville LA ROCHE BLANCHE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>	
	Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD

707 Cautobris Conforme

SARL Joël et Joëlle MOUCHET

S.A.R.L. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 18 rue Saint Michel

44522 LA ROCHE BLANCHE

R.C.S : RCS NANTES 800 381 139

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 07/08/2019

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/03/2019** fait ressortir un **bénéfice** de **3 613,96** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **17 748,96** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **21 362,92** Euros.
Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 21 362,92 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 07/08/2019

Résolution N° 2 :

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/03/2019** faisant ressortir un **bénéfice** de **3 613,96** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **17 748,96** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **21 362,92** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **21 362,92** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 21 362,92 Euros

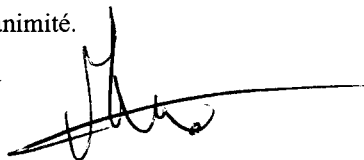
Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

JOE

Car. P. conforme



19 AOUT 2019

CP 47, 974

SARL Joël et Joëlle MOUCHET

S.A.R.L. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 18 rue Saint Michel

44522 LA ROCHE BLANCHE

R.C.S : RCS NANTES 800 381 139

Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce de NANTES
2 Quai François Mitterrand

44000 NANTES

Objet : Dépôt des comptes annuels
de l'exercice clos le 31/03/2019

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en double exemplaire, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31/03/2019,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée et la résolution votée,

Le coût de ce dépôt d'un montant de **45,73 €** est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

La gérance